

Programme « Habiter Mieux »

Communauté de Communes Sud Vendée Littoral

Aurélie RENO
Pôle Aménagement et développement
Chargée de mission Habitat
107 Avenue du Maréchal de
Latre de Tassigny
85 400 LUCON
Tel : 02 51 97 64 64
a.renou@suvendeelittoral.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Dans le cadre d'un partenariat avec le Département, la Communauté de Communes s'est engagée à verser une prime supplémentaire aux particuliers bénéficiant des aides de l'Anah dans le cadre des dossiers Maprimerénov' Sérénité.

TYPE D'AIDE

Subventions/prime.

TYPE DE BENEFICIAIRE

Propriétaires occupants et propriétaires bailleurs

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Communauté de communes Sud Vendée Littoral.

CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

Être bénéficiaire des aides « Maprimerénov' Sérénité » octroyées par l'Anah.

Travaux portant uniquement sur l'amélioration énergétique.

MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGES

Montant forfaitaire de 250 €.

PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS

Etat, Conseil Départemental.

ENVELOPPE BUDGETAIRE 2021

Bilan 2022 : 24 subventions octroyées.